

DEPARTEMENT

PAS-de-CALAIS

ARRONDISSEMENT

BETHUNE

COMMUNE DE

LABOURSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 05 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq du mois d'avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SCAILLIEREZ, Maire, suite à des convocations adressées à chacun des membres le vingt-huit mars deux mille vingt-trois et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Délibération
N° 2023CM14

Étaient présents : Mmes Mrs Philippe SCAILLIEREZ, Nicole CHASTENEZ, Bernard PRUVOST, Isabelle VANELLE, Alain COQUERELLE, Isabelle VANLANDE, Annick SAVOLDELLI, Claudie MARTEL, Roland JOLY, Frédéric DISSAUX, Aimé ROUSSEY, Didier FATOU, Betty BEN, Isabelle CAZIN, Johnny GLAVIEUX, Dorothée HAUER, Delphine MICELLI.

Étaient excusés : Mmes Mrs Jean-Marc LARUE, Patrice ANDREOTTI, Caroline DERAEDT, Rodrigue DESULTERRE, Rosanna GILLET.

Était absent : Mr Frédéric DREZE.

Pouvoirs :

Mr Jean-Marc LARUE à Mme Nicole CHASTENEZ
Mme Rosanna GILLET à Mr Alain COQUERELLE.

Monsieur Aimé ROUSSEY est élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur l'état des participations de l'année 2023 du SIVOM de la Communauté du Béthunois qui s'établit comme suit :

Nombre de conseillers
en exercice : 23

Conseillers présents : 17

Compétences	Montant 2023
Frais de structure	33 300,00 €
Voirie Entretien	7 000,00 €
Voirie nettoyage	10 500,00 €
Voirie déneigement	5 000,00 €
Eclairage public	15 000,00 €
Signalisation horizontale et verticale	7 000,00 €
Signalisation tricolore	9 000,00 €
Espaces verts	10 000,00 €
Serres intercommunales	10 000,00 €

Entretien des friches industrielles	17 000,00 €
Entretien des chemins de randonnées	7 000,00 €
Défense incendie	4 500,00 €
Relais assistantes maternelles	3 935,00 €
Montant des participations Compte 65561	139 235,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'état des participations dues au SIVOM de la Communauté du Béthunois pour l'année 2023 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Philippe SCAILLIEREZ.